

INFOTRI

LE MAGAZINE D'INFORMATION DU SMICOTOM

JUIN 2025 | N°46

www.smicotom.fr



Dossier

Une plateforme dédiée à la valorisation organique / p.4

Chiffres clés **Les déchets verts et alimentaires en 2024 / p.2**

Actualités **Distribution gratuite de compost - Mise en conformité / p. 3**

Tri **des déchets alimentaires / p.6** Infos pratiques **p.7**



Yves BARREAU
Président du SMICOTOM

L'année 2024 s'est clôturée avec des résultats positifs de la nouvelle stratégie de collecte initiée sur 24 des 32 communes du territoire. Les données générales permettent d'affirmer une augmentation de la collecte des déchets alimentaires de 42%, des emballages de 11% et d'une réduction des déchets résiduels (bac noir) de 12% sur 2024. Nous avançons dans la bonne direction et cela va s'accroître avec trois autres communes et deux secteurs supplémentaires qui ont été rattachés à la nouvelle stratégie de collecte en 2025.

L'enfouissement connaît une baisse de plus de 2 500 tonnes en 2024 par rapport à 2023. Votre geste de tri à domicile associé à la réorganisation des flux en déchèteries portent leurs fruits ! Toutefois, sur la base de notre autorisation d'enfouissement 2025,

nous produisons encore 4 400 tonnes de déchets en trop. Poursuivons nos efforts ! Je sais que nous pouvons nous astreindre à ne pas dépasser le tonnage autorisé de 17 500 tonnes à enfouir sur le site à Naujac-sur-Mer.

Je vous incite à consulter le rapport d'activité du syndicat. Il sera mis en ligne début juillet sur le site internet. Il y est fait état des tonnages collectés, de l'organisation et des actions du syndicat en faveur du service public de gestion des déchets.

Lettre d'information éditée par le : SMICOTOM, 20 zone d'activités 33112 SAINT-LAURENT-MÉDOC
 Directeur de la publication : Yves BARREAU, Président du SMICOTOM
 Rédaction et mise en page : Communication SMICOTOM
 Crédits photos : Smicotom
 Impression sur papier PEFC : Imprimerie à réaction, 41 rue Breteil, 33326 EYSINES
 Distribution : La POSTE - Tirage : 29 160 exemplaires N°ISSN: 2417-3525
 Date de parution : Juin 2025 - Magazine gratuit.

Chiffres clés

Les déchets verts et alimentaires en 2024 transformés en compost

777 tonnes • 6 %

Déchets verts déposés sur la plateforme de compostage à Naujac-sur-Mer

2 625 tonnes • 23 %

Déchets alimentaires collectés à domicile



8 337 tonnes • 71 %

Déchets verts déposés en déchèterie

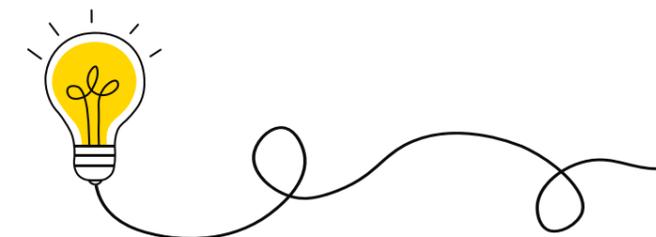


Succès toujours grandissant de la distribution gratuite de compost

L'édition 2025 de la traditionnelle distribution gratuite de compost s'est déroulée le samedi 12 avril dernier de 8h30 à 12h00 sur la plateforme de compostage à Naujac-sur-Mer.

Sept agents du syndicat étaient mobilisés le samedi 12 avril dernier sur la plateforme de compostage à Naujac-sur-Mer pour accueillir, orienter, charger et assister les usagers venus nombreux profiter de la distribution gratuite de compost.

Organisée depuis 2014, cet événement est désormais traditionnel et incontournable pour les amoureux du jardinage. L'historique de fréquentation en témoigne avec, encore cette année, un record battu malgré le temps maussade ! Entre 8h30 et 12h00, 490 véhicules se sont succédés sur le site réorganisé pour l'occasion. Entre petites remorques, grandes remorques, camions plateaux ou encore chargements manuels, ce sont 485 tonnes de compost qui ont été estimées sortir du site.



Pour ne pas rater l'édition 2026 !

Abonnez vous à la lettre d'information numérique mensuelle depuis le site internet smicotom.fr ou suivez l'actualité sur la page facebook @smicotom

Mise aux normes du site administratif à Saint-Laurent Médoc

Des travaux de réaménagement du centre administratif situé à Saint-Laurent-Médoc se sont déroulés début 2025. L'accessibilité de l'accueil et l'optimisation de l'espace étaient au cœur de la démarche.

Construit en 2003*, le site situé à Saint-Laurent-Médoc accueillait les espaces vies du centre de tri au rez-de chaussée et des services administratifs à l'étage. Face à un rez de chaussée sous exploités avec l'arrêt du centre de tri et à des visiteurs de plus en plus nombreux, il était devenu indispensable d'améliorer l'accès aux locaux. Réduction des vestiaires, création d'ouvertures, nouveaux cloisements et rafraîchissement des murs ont permis de créer de nouveaux espaces de travail parmi lesquels l'accueil qui se trouve dorénavant au rez-de chaussée.



*2005 : réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public

Une plateforme dédiée à la valorisation organique

Le Smicotom valorise les déchets verts issus des déchèteries et les déchets alimentaires collectés au porte à porte sur un site dédié. Situé à Naujac-sur-Mer, la plateforme de compostage réceptionne plus de 10 000 tonnes de déchets par an.

Le compostage s'impose comme une solution vertueuse pour relever les défis liés à la gestion des déchets. La réglementation en fait un axe majeur avec la loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire (2020) qui installe l'obligation du tri à la source des déchets alimentaires pour tous au 1^{er} janvier 2024. Pour autant, celui-ci est déjà en place au Smicotom depuis 2000. Déployé en même temps que le tri des recyclables, le tri des déchets alimentaires s'était structuré facilement grâce à un traitement local avec la création simultanée d'une plateforme de compostage sur le site à Naujac-sur-Mer.

Le compostage : un enjeu environnemental et économique

Contrairement au compostage domestique, le procédé industriel permet de traiter les déchets organiques en très grande quantité. Cela représente de nombreux avantages pour l'environnement car en plus de produire un fertilisant naturel et très riche en nutriments, il réduit considérablement le volume des déchets, limite l'enfouissement ou l'incinération des déchets organiques et ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

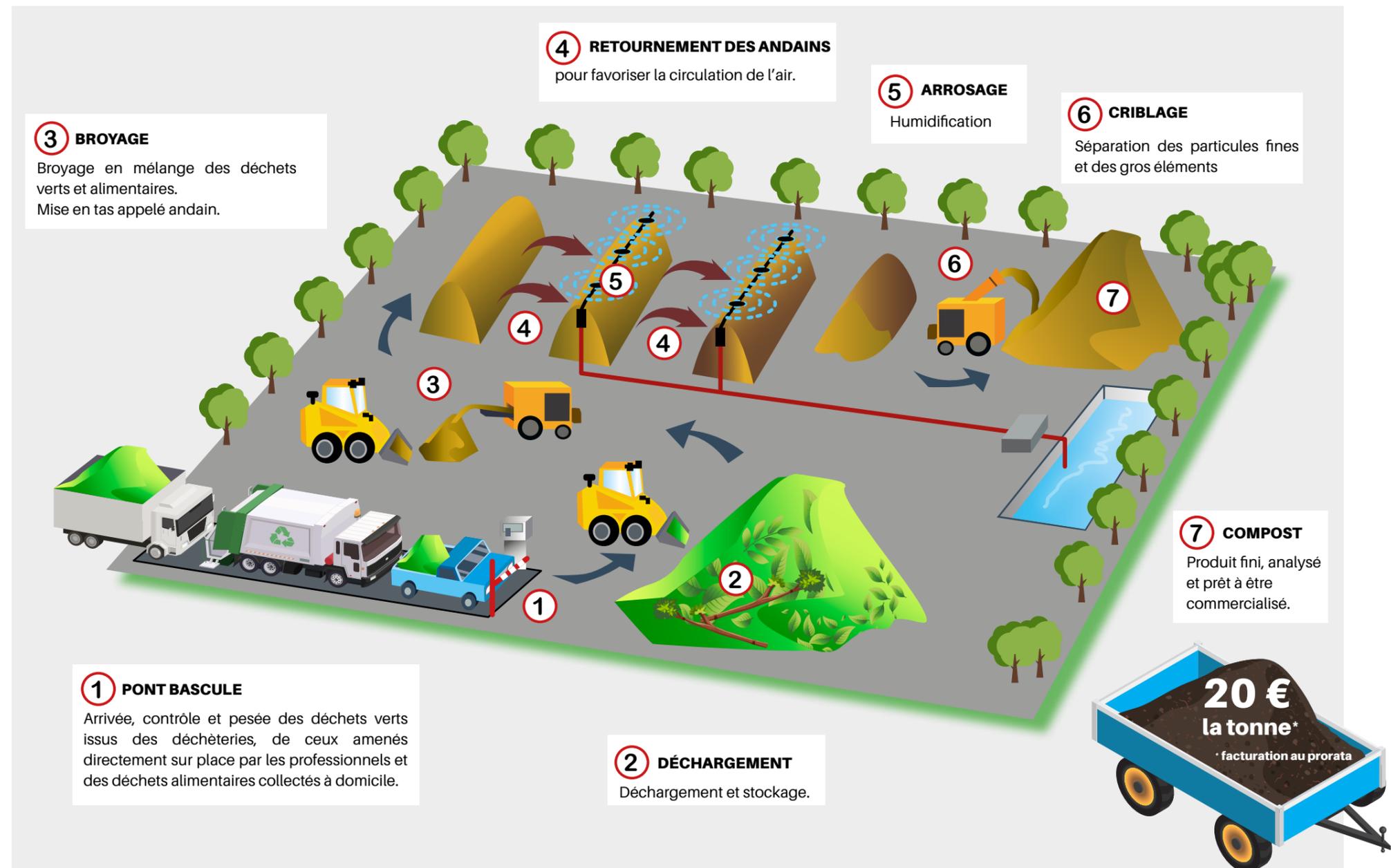
En plus d'être vertueux, le coût de traitement est plus économique car, pour le Smicotom, composter coûte 4 fois moins cher que d'enfouir. En effet, 10 000 tonnes de déchets à composter représentent approximativement 300 000 € de charge contre près de 1 200 000 € lorsque nous enfouissons ce tonnage de déchets. Procédé qui se déroule en suivant plusieurs étapes progressives, le compost est produit en approximativement 5 mois. À terme et après analyse, celui-ci est commercialisé à moindre coût aux professionnels et particuliers du territoire.

POUR SE FOURNIR EN COMPOST



PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 10h30 et de 14h00 à 16h00





Le tri des déchets alimentaires : pour une collecte au porte à porte réussie



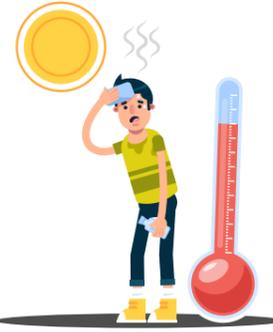
ALTERNATIVES POSSIBLES



Déchèteries : horaires d'été

Face aux températures estivales élevées et aux pics caniculaires imprévisibles, le syndicat a aménagé, depuis 2023, ses accès aux déchèteries pour le cœur de l'été.

Aussi, en 2025, les déchèteries passeront en horaires d'été à compter du **lundi 30 juin et jusqu'au samedi 30 août 2025.**

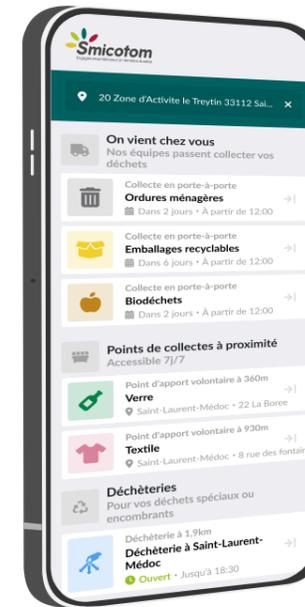


Validité de votre pass déchèterie

Votre pass déchèterie reste valide tant que vous résidez dans le logement pour lequel vous nous avez transmis un justificatif. En effet, il vous est attribué sur la base d'une adresse. Aussi, il n'est pas nécessaire de le renouveler tant que vous ne changez pas de logement.

Si toutefois vous déménagez et restez sur le territoire du Smicotom, il est impératif de nous transmettre le justificatif de domicile de la nouvelle adresse afin que votre pass reste valide.

Une application gratuite et pratique

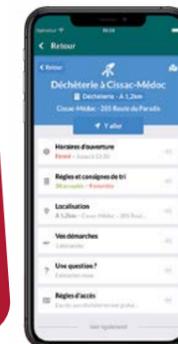


Jours de collecte des déchets

Localisation des bornes à verre et textile

Horaires des déchèteries

DÉCHÈTERIES
Consultez les horaires AVANT de vous déplacer !



Le polystyrène en déchèterie

Le polystyrène est un emballage en plastique. En conséquence, il est à jeter dans le bac jaune. Toutefois, occasionnellement, lorsque l'on achète des objets volumineux et fragiles, le volume de polystyrène à trier est trop important pour le bac jaune. Même les colonnes emballages deviennent vite trop petites !

Depuis début mai 2025, le Smicotom s'est doté d'une filière dédiée au polystyrène. Aussi, désormais les blocs de polystyrène sont à déposer dans un contenant dédié sur le haut de quai de la déchèterie. Adressez-vous au gardien.

Collecte et recyclage du polystyrène



Consignes de tri du polystyrène expansé
Le polystyrène doit être **PROPRE, BLANC** et **SANS ÉTIQUETTES**



SUIVEZ-NOUS

Retrouvez l'information du SMICOTOM sur :



CONTACTEZ-NOUS

Les services administratifs du SMICOTOM sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.



C'est un **EMBALLAGE** ou pas ?

Si c'est **oui** je le trie

Si c'est **non** je le jette



Cette boîte de conserve est un emballage



Ce parapluie cassé est un objet

ON NE LÂCHE RIEN!

SEULS LES EMBALLAGES ET PAPIERS VONT DANS LES BACS DE TRI



C'est un **EMBALLAGE** ou pas ?

Si c'est **oui** je le trie

Si c'est **non** je le jette



Ce flacon est un emballage



Cette brosse à cheveux est un objet

ON NE LÂCHE RIEN!

SEULS LES EMBALLAGES ET PAPIERS VONT DANS LES BACS DE TRI



C'est un **EMBALLAGE** ou pas ?

Si c'est **oui** je le trie

Si c'est **non** je le jette



Ce sachet est un emballage



Ce gant troué est un objet

ON NE LÂCHE RIEN!

SEULS LES EMBALLAGES ET PAPIERS VONT DANS LES BACS DE TRI



C'est un **EMBALLAGE** ou pas ?

Si c'est **oui** je le trie

Si c'est **non** je le jette



Cette bouteille est un emballage



Ce verre cassé est un objet

ON NE LÂCHE RIEN!

SEULS LES EMBALLAGES ET PAPIERS VONT DANS LES BACS DE TRI

